

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 juin 2015**

OBJET

**02 – REGULARISATION AMORTISSEMENT DES TRAVAUX
PASSES AU COMPTE 204 DE 2006 A 2013**

N° 2015-06-02

NOMENCLATURE : 7/5/6

L'an deux mille quinze, le premier juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux mai 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 3

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics et aux personnes de droit privé au compte racine 204 est obligatoire pour toutes les collectivités.

Les écritures d'amortissement de ces subventions n'ont pas été pratiquées par la commune depuis la mise en place de cette mesure (réforme de l'instruction budgétaire et comptable de 2006).

Il convient donc de régulariser cette situation par opérations d'ordre non budgétaires, effectuées par le comptable public, par un débit du compte 1068 et un crédit des comptes 2804xx, impactés de la manière suivante :

Imputations	Montant
28041582	70 364.00 €
2804132	4 584.00 €
28041412	16 230.00 €
280422	15 034.00 €
2804412	124 554.00 €
Total	230 766.00 €

Publié le 03/06/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150601-2015-06-01-DE02-
DE
Date de télétransmission : 03/06/2015
Date de réception préfecture : 03/06/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- D'AUTORISER le comptable public à effectuer les écritures d'ordre non budgétaires par débit du compte 1068, pour un montant de 230 766.00€ et par crédit
 - du compte 28041582, pour un montant de 70 364.00 €,
 - du compte 2804132, pour un montant de 4 584.00 €,
 - du compte 28041412 pour un montant de 16 230.00 €,
 - du compte 280422, pour un montant de 15 034.00 €,
 - du compte 2804412, pour un montant de 124 554.00 €.

Pour extrait conforme,

Le 01 juin 2015,

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le 03/06/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150601-2015-06-01-DE02-
DE
Date de télétransmission : 03/06/2015
Date de réception préfecture : 03/06/2015